

# En France, l'opposition à l'incinération se nourrit du très faible taux de recyclage

**50** En France, l'opposition des populations locales à tout projet de nouvel incinérateur est féroce. En Suisse, l'ambiance est beaucoup plus calme. Les différents taux de recyclage dans les deux pays expliquent certainement en grande partie ce décalage. Quoi qu'il en soit, l'incinération est tout sauf la panacée.

Lorsque LaRevueDurable a enquêté pour comprendre, dans son dossier sur la consommation (LaRevueDurable, 2004-2005), pourquoi l'incinération est largement acceptée en Suisse et si vivement contestée en France, aucun des interlocuteurs consultés – une quinzaine – d'un côté comme de l'autre de la frontière n'a su donner une explication qui tienne la route.

Les Français n'ont en général aucune idée des raisons pour lesquelles l'incinération ne génère pas un rejet vigoureux en Suisse, tandis que les Suisses pensent que l'affaire est très mal gérée en France, les Français mal renseignés et, du coup, leurs réactions « exagérées », voire « irrationnelles ».

Comment, dès lors que les causes de la situation sont si mal identifiées, envisager débloquent la situation en France ? Nous suggérons une option qui reste toujours valable : par le dialogue informé. Nous avons ainsi évoqué les suites de la conférence de citoyens très constructive qui eut lieu à Saint-Brieuc en 2003 (LaRevueDurable, 2004).

Aujourd'hui, ce dossier entièrement consacré aux déchets fait ressortir une donnée qui nous paraît en très grande partie pouvoir expliquer pourquoi la perception de l'incinération est si différente en France et en Suisse, deux pays pourtant si proches géographiquement. Cette donnée, ce sont leurs taux de recyclage respectifs.

## Un potentiel énorme

Avec un taux de 27 % des déchets municipaux recyclés, la France accuse un retard considérable sur tous ses voisins immédiats ou proches sur sa frontière à l'est : Suisse (46 %), Allemagne (56 %), Belgique (56 %) (Eurostat, 2005).

Chef du Département prévention recyclage et organisation des filières à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ade-me), à Angers, Alain Geldron ne se laisse pas impressionner. « Ces chiffres ne couvrent pas les mêmes types de déchets selon les pays. Il ne sont pas comparables », tranche-t-il. Il admet néanmoins que le recyclage en France souffre de la géographie nationale : « La faible densité renchérit le coût de la collecte par rapport à l'Allemagne ou à la Belgique. »

Il saute néanmoins aux yeux qu'avec un score aussi faible, et donc une marge de réduction des déchets aussi grande, les Français concernés par les dioxines et toute la problématique de la préservation des ressources et des écosystèmes seront beaucoup plus tentés de s'opposer à la construction d'un nouvel incinérateur de même, d'ailleurs, qu'à tout projet de nouvelle décharge.

Les incinérateurs sont des machines à déresponsabiliser, qui avalent tout et nuisent aux efforts de réduction à la source par le tri et la collecte sélective, clament les opposants à cette option. L'incinération est le meilleur moyen de réduire la montagne de déchets qu'il faut bien gérer, mettent en avant ses défenseurs.

Les projets de décharges déclenchent les mêmes réactions de rejet que les incinérateurs dans la fraction de la population française qui réclame des efforts pour que l'on réduise et tri les déchets. De fait, la décharge est encore pire que l'incinération : en plus de dégager du méthane, puissant gaz à effet de serre, et de polluer les sols et les eaux souterraines, une décharge est sujette aux feux émetteurs de dioxines.

C'est pourquoi ce sont avant tout des projets de nouveaux incinérateurs qui sont à l'ordre du

jour. Et face au dialogue de sourds qui s'est instauré entre leurs promoteurs et leurs adversaires, trouver des moyens d'ouvrir le débat dans des conditions justes et instructives comme à Saint-Brieuc reste une voie éminemment importante. Mais une autre voie devrait désormais avoir la priorité absolue quel que soit le niveau et la qualité du débat public : améliorer le taux de recyclage.

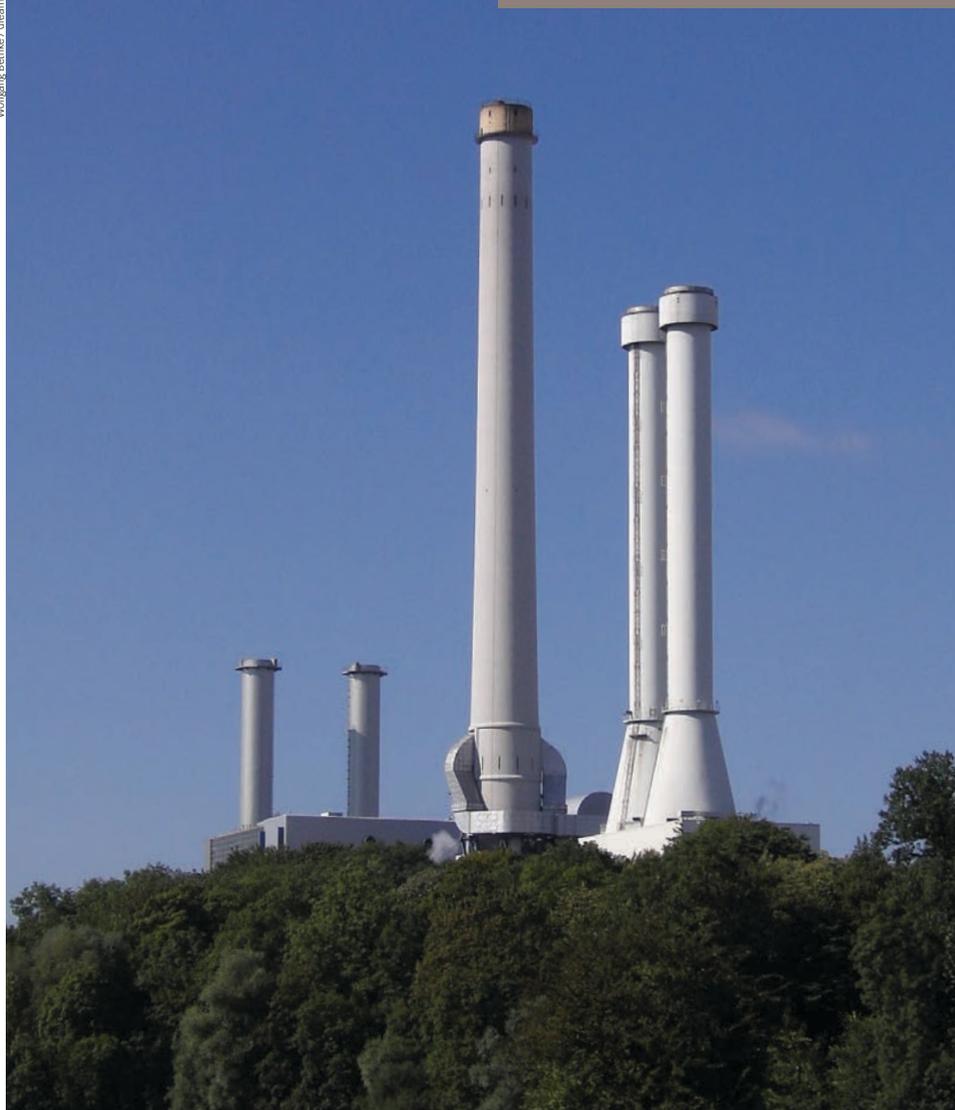
Avec un peu de volonté politique, il serait possible de faire mieux. D'abord parce que plus de recyclage ne veut pas dire nécessairement plus cher. En 2003, un Français paie 106 euros par an, soit 6,4 milliards d'euros au niveau national, pour que 18 % de ses ordures ménagères soient recyclées ou compostées, 42 % incinérées et 40 % mises en décharge.

Les Flamands paient 94 euros par an pour voir 70 % de leurs ordures recyclées et 30 % incinérées. En Suisse, où les ordures sont pour moitié recyclées, pour moitié incinérées, le coût du service est de 116 francs (73 euros) par personne par an. Certes, ces deux territoires sont bien plus petits et denses que la France, mais les coûts de main-d'œuvre sont aussi bien moindres en France qu'en Suisse.

Le retard français ne peut pas non plus s'expliquer par une « exception culturelle », qui verrait les Français, plus latins, moins disciplinés. A la question « A quelle action croyez-vous pouvoir, individuellement, contribuer le plus pour protéger l'environnement ? », la réponse « Je suis prêt à trier mes déchets » obtient, de très loin, le plus d'adhésions : la moitié des personnes interrogées (sondage de l'Institut français de l'environnement (Ifen), 2005).

A l'heure de la construction européenne et du partage d'expériences, les exemples de bonnes pratiques en matière de recyclage pullulent en Allemagne, en Autriche et, dans l'Europe francophone, à Bruxelles-Capitale (voir l'article de Joëlle Van Bambeke, page 20), en Wallonie et dans les cantons romands. Et même en France, les collectivités qui ont pris le taureau par les cornes, comme à la Porte-d'Alsace, obtiennent des résultats remarquables (voir l'article page 33).

*Les exemples de bonnes pratiques pullulent*



Incinérateur au sud de Munich, en Allemagne

## Energie propre ?

En Suisse, la population a toutefois intérêt à rester vigilante sur la politique de prévention et de recyclage, tellement la tentation est grande de faire de l'incinération un oreiller de paresse. Une anecdote récente le montre.

En février, Nestlé a cru bon de relooker sa marque Cailler. Au traditionnel carton recyclable, l'architecte Jean Nouvel a préféré... du plastique. Des associations ont dénoncé ce pas en arrière à l'heure où les entreprises les plus intelligentes se mettent à l'écoconception (voir l'article page 24).

Parade du porte-parole du chocolatier : le fait que l'emballage n'est pas recyclable n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour l'environnement. « Au contraire, a-t-il précisé, ce type de plastique est très apprécié des usines d'incinération qui récupèrent l'énergie des déchets pour produire de l'électricité et du chauffage à distance. »

Cette déclaration reflète la tendance actuelle en Suisse : l'incinération s'y passe tellement bien qu'on en vient à oublier l'essentiel. Certes, l'Office fédéral de l'environnement (Ofev) a signalé que ces emballages sont un pas dans la mauvaise direction. Mais à force de parler

d'« énergie propre » à propos de l'énergie qui sort des incinérateurs, les autorités helvétiques sèment la confusion dans les esprits<sup>1</sup>.

Il convient de rappeler que l'incinération n'est pas la baguette magique qui fait disparaître les déchets. Lorsqu'une tonne de déchets brûle dans un incinérateur, 730 kg environ partent en fumée. Pour éviter qu'elle ne répande dans l'atmosphère toutes sortes de polluants dont elle est saturée, y compris les fameuses dioxines, il faut installer des filtres qui coûtent très cher.

Le reste, environ 270 kg de mâchefers et de cendres, elles aussi captées dans les filtres, sont des déchets dits « ultimes » qu'il faut gérer. Les cendres et les résidus du lavage des fumées sont coulés dans du ciment pour éviter qu'ils ne contaminent l'air ou l'eau. Le tout est ensuite mis en décharge, de même que les mâchefers.

Quant aux gaz qui partent dans l'atmosphère, ils sont notamment chargés en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Par unité d'énergie à la sortie d'un incinérateur, les émissions de CO<sub>2</sub> sont, dans le meilleur des cas, comparables à celles d'une centrale à gaz (Les Amis de la Terre, 2006).

Certes, l'énergie extraite des déchets et transformée en chaleur ou en électricité se substitue à d'autres sources d'énergie. Mais le

bilan environnemental serait bien meilleur si ces déchets n'avaient jamais vu le jour.

51

Depuis peu, la Suisse récupère 20 000 tonnes de cuivre, d'aluminium et autres métaux non ferreux dans les 640 000 tonnes de déchets ultimes qui sortent des incinérateurs. Cela est une excellente chose, car l'exploitation minière est très polluante.

Mais même avec un très bon taux de recyclage, une technique à la pointe et une maîtrise humaine irréprochable, l'incinération reste un pis-aller. Pour s'en passer le plus possible, il faut continuer de trouver des manières de réduire, éviter, réutiliser et recycler des produits et des matières que chaque jour qui passe rend plus précieux. ■

<sup>1</sup> Voir par exemple l'article « Les ordures, source d'énergie » paru dans la revue *Environnement* 3, 2002.

Cette revue est la publication gratuite et grand public de l'Ofev.

## BIBLIOGRAPHIE

EUROSTAT. *Waste Generated and Treated in Europe*. Luxembourg, Communauté européenne, 2005.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN). *Dix indicateurs clés de l'environnement*. Synthèses, octobre 2005.

IFEN. *L'économie de l'environnement en 2003*. Rapport général de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2005.

LA REVUE DURABLE. *Pour débattre du traitement des déchets, Saint-Brieuc « décentralise » la conférence de citoyens en France*. FÉVRIER-MARS 2004 (9) : 56-61.

LA REVUE DURABLE. *En France, l'incinération cristallise la discordance autour des déchets*, LA REVUE DURABLE (13) : 45-48, novembre-décembre 2004-janvier 2005.

LES AMIS DE LA TERRE. *Fausse vérité. Incinération et changement climatique, 2006*. Disponible sur : [www.cniid.org](http://www.cniid.org)